

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 30 mars 2021****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, à la salle de réunion 17, avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 23/03/2021.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 23 délégués

n° ordre 2021-006

Présents : 21 votants : 21

Étaient présents : 22 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Nathalie BURGER (suppléante), Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Alain MOULUCOU (suppléant), Patrick JEANNEY, Christian LAFOUGERE, Jean-Marie BOE (suppléant), Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI (10 présents)

Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN arrivée à 17h33 pour le vote de la DL 2021-007/DL 2021-008/DL 2021-009, Laurence BENLLOCH (suppléante), Messieurs Joël CHRETIEN, Robert LINOSSIER, Pascal LEGENDRE (suppléant), Lionel LABARTHE (suppléant), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIE, Dominique HANROT (suppléant), Didier SOUBIRON (12 présents)

Assistaient également à la séance en qualité de suppléants sans voix délibérative :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : /

Albret Communauté : /

Pouvoirs de vote : 0**Assistaient également à la séance :**

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale des services

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable des services techniques

Madame Karine DAL BALCON Responsable du service Finances

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN Responsable Ressources Humaines

Madame SANS Laurence : Secrétariat de Direction

N° ordre : 2021-006**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 23 mars 2021,*

Conformément à l'instruction comptable M 14,

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver l'équilibre du Budget Primitif du SMICTOM LGB comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Fonctionnement	6 571 885 €	6 571 885 €
Section d'Investissement	3 616 050 €	2 336 352 €
R.A.R. 2020	1 351 450 €	550 000 €
Excédent Inv. 2020 reporté		2 081 148 €
TOTAL DU BUDGET	11 539 385 €	11 539 385 €

- De donner à M. le Président tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2021.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'approuver le Budget Primitif 2021 tel que présenté ci-dessus et équilibré à la somme globale de 11 539 385 €,

Article 2 : Décide de donner, dans la limite de la réglementation en vigueur, tout pouvoir à M. le Président pour exécuter le budget primitif 2021,

Article 3 : Prend acte qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été présentée et est jointe à la présente délibération,

Article 4 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Résultat des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage :

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Alain LORENZELLI